



PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19/05/2026

<p><u>Nombre de membres:</u> En exercice : 24 Présents : 20 Pouvoirs : 2 Votants : 22</p>	<p>Le 19/05/2026 à 14h00, le Conseil d'Administration de la Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole s'est réuni 391 rue de la Font Froide à Montpellier sous la Présidence de Bernard MODOT doyen des administrateurs issus du Conseil de Métropole.</p> <p>Étaient présents : Christophe BAYLE - Florence BRAU - Jérémy CALMEL - Dominique COCHET - Gilles CUSIN - Michaël DELAFOSSE - Christian DUPRAZ - Serge GROS - Frédéric GUEYDAN - Pascal HEYMES - Catherine ITIER - Virginie MARTOS-FERRARA - Jean-Jacques MAYNARD - Bernard MODOT - Yvan NOSBÉ - Céline PINTARD - Joël RAYMOND - Manu REYNAUD - Jean-Pierre RICO - Thierry USO</p> <p>Absents représentés : Marielle MONTGINOUL représentée par Christian DUPRAZ - Bastien SOLA représenté par Jérémy CALMEL</p> <p>Absents excusés : Renaud CALVAT - Thierry RUF</p> <p>Secrétaire de séance : Jérémy CALMEL</p>
---	--

Le Président de Montpellier Méditerranée Métropole ouvre la séance en soulignant que la Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole se charge d'une partie de l'approvisionnement en eau potable de la Métropole et qu'elle gère également l'assainissement depuis 2023.

Il présente Mme BRAU en sa qualité de Vice-Présidente en charge de l'eau, l'autorité organisatrice.

Il poursuit en saluant M. VALLEE ainsi que toutes les équipes de la Régie des eaux.

Il salue aussi M. REVOL qui était le Président de la Régie des eaux lors du dernier mandat.

Il évoque les enjeux stratégiques du nouveau mandat et félicite les équipes engagées dans la réduction du taux de fuites d'eau.

Il poursuit en détaillant le travail qu'il reste à faire afin de développer l'individualisation des compteurs d'eau.

Il remercie également M. MODOT, Maire de Lattes où se tient le chantier de Maera et demande à M. VALLEE d'inviter les nouveaux administrateurs afin de découvrir ce chantier.

Il souligne que la Régie des eaux, en collaboration avec la Métropole, a entrepris de nombreux travaux ces 5 dernières années et il souhaite une amélioration collective de la coordination et de la qualité des chantiers.

Il termine en proposant l'élaboration d'une stratégie d'embellissement du territoire où se trouvent différents ouvrages (les châteaux d'eau, les fontaines à boire...).

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 FEVRIER 2026

Conformément à l'article 4.4 des statuts de la Régie des eaux, la séance est ouverte sous la présidence du doyen d'âge issu du Conseil de Métropole, Monsieur Bernard MODOT, qui, après l'appel nominal, déclare installer les membres désignés ci-après dans leurs fonctions.

M. MODOT invite l'assemblée à adopter le procès-verbal du Conseil d'Administration du 17 février 2026.

Aucune observation n'étant faite, le Conseil d'Administration adopte le procès-verbal.

1. INSTALLATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET ELECTION DU (DE LA) PRESIDENT(E) ET DES VICE-PRESIDENT(E)S

Par délibération n°12901 du 28 avril 2015, Montpellier Méditerranée Métropole a créé une régie de l'eau potable et de l'eau brute avec autonomie financière et personnalité morale, dénommée Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole (ci-après « Régie des eaux »).

Conformément à l'article 4.3 des statuts de la Régie des eaux, la durée du mandat des membres du Conseil d'administration est limitée à la durée du mandat électif des membres issus du Conseil de la Métropole. Au terme du mandat métropolitain, le Conseil d'administration est renouvelé.

À la suite des élections municipales des 15 et 22 mars 2026 et à la délibération du Conseil de Métropole du 28 avril 2026 désignant les administrateurs, il convient de renouveler le Conseil d'administration de la Régie des eaux.

Nom - prénom	Représentation
Michaël DELAFOSSE	Conseil de Métropole
Manu REYNAUD	Conseil de Métropole
Yvan NOSBE	Conseil de Métropole
Florence BRAU	Conseil de Métropole
Renaud CALVAT	Conseil de Métropole
Catherine ITIER	Conseil de Métropole
Serge GROS	Conseil de Métropole
Bernard MODOT	Conseil de Métropole
Gilles CUSIN	Conseil de Métropole
Jean-Pierre RICO	Conseil de Métropole
Christophe BAYLE	Conseil de Métropole
Céline PINTARD	Conseil de Métropole
Pascal HEYMES	Conseil de Métropole
Virginie MARTOS-FERRARA	Conseil de Métropole
Frédéric GUEYDAN	Conseil de Métropole
Joël RAYMOND	Conseil de Métropole
Thierry RUF	Belvédères du Lez
Dominique COCHET	Que Choisir Ensemble
Thierry USO	Association Eau Secours 34
Jean-Jacques MAYNARD	Mosson Coulée Verte
Christian DUPRAZ	Personnalité qualifiée
Marielle MONTGINOUL	Personnalité qualifiée
Jérémy CALMEL	Représentant des salariés
Bastien SOLA	Représentant des salariés

Conformément aux statuts, il y aura lieu de procéder aux votes pour l'élection du ou de la Président(e) et de deux Vice-Président(e)s du Conseil d'Administration.

L'article 4.4 des statuts précise ainsi que « l'élection a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu. ».

Sont nommés scrutateurs : Monsieur Yvan NOSBE et Monsieur Jean Jacques MAYNARD

Se porte candidat à la Présidence : Monsieur Manu REYNAUD.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

22 votants : 20 suffrages exprimés – 2 bulletins blancs – 0 bulletin nul.

Monsieur Manu REYNAUD est élu Président avec 20 voix.

Il y a lieu de déclarer ces modifications auprès du greffe du Tribunal de Commerce.

En conséquence, il est proposé au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer pour autoriser le Directeur à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires.

Après délibération, le Conseil d'Administration adopte ces dispositions à l'unanimité.

2. ELECTION D'UN(E) VICE-PRESIDENT(E)

Par délibération n° 12901 du 28 avril 2015, Montpellier Méditerranée Métropole a créé une régie de l'eau potable et de l'eau brute avec autonomie financière et personnalité morale, dénommée Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole (ci-après « Régie des eaux »).

Par délibération n° M2021-102 du 29 mars 2021, le Conseil de Métropole a acté le choix d'une gestion en régie des services publics d'assainissement collectif et non collectif à compter du 1^{er} janvier 2023. Cette mise en régie consistant en une extension du périmètre de compétences de la Régie actuelle.

En application de l'article 4.1 des statuts de la Régie des eaux, la Régie est administrée par un Conseil d'administration qui élit, en son sein, deux (2) Vice-Présidents.

Conformément à l'article 4.3 des statuts de la Régie des eaux, la durée du mandat des membres du Conseil d'Administration

est limitée à la durée du mandat électif des membres issus du Conseil de la Métropole. Au terme du mandat métropolitain, le Conseil d'Administration est renouvelé.

Suite aux élections municipales des 15 et 22 mars 2026 et à la désignation des élus métropolitains, il convient de renouveler le Conseil d'Administration de la Régie des eaux.

Considérant que les mandats de Vice-Présidents sont vacants, il y a lieu de procéder au vote pour l'élection des nouveaux Vice-Présidents, conformément aux statuts de la Régie, lequel précise : « L'élection a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu ».

Sont nommés scrutateurs : Monsieur Yvan NOSBE et Monsieur Jean-Jacques MAYNARD

Se porte candidate à la fonction de 1^{ère} Vice-Présidente : Madame Céline PINTARD

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

22 votants : 21 suffrages exprimés – 1 bulletin blanc – 0 bulletin nul.

Madame Céline PINTARD est élue 1^{ère} Vice-Présidente avec 21 voix.

S'est porté candidat à la fonction de 2^{ème} Vice-Président : Monsieur Thierry RUF

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

22 votants : 20 suffrages exprimés – 2 bulletins blancs – 0 bulletin nul.

Monsieur Thierry RUF est élu 2^{ème} Vice-Président avec 20 voix.

Il y a lieu de déclarer ces modifications au greffe du Tribunal de Commerce par l'intermédiaire du guichet unique.

En conséquence, il est proposé au Conseil d'administration de bien vouloir délibérer afin d'autoriser le Directeur de la Régie des eaux à effectuer l'ensemble des démarches et formalités nécessaires.

Après délibération, le Conseil d'administration adopte ces dispositions à l'unanimité.

M. MODOT passe la présidence à M. REYNAUD.

M. REYNAUD exprime ses remerciements et salue également M REVOL qui était le 1^{er} et le 3^{ème} Président de la Régie des eaux de Montpellier.

Il remercie la Vice-Présidente sortante Mme TOUZARD ainsi que les deux nouveaux Vice-Présidents Mme PINTARD et M. RUF. Il précise que jusqu'à présent les Conseils d'Administration se déroulaient toujours en présentiel mais qu'un changement de statuts est prévu ce qui permettra de tenir les Conseils d'Administration en visioconférence.

Il remercie M. VALLEE Directeur de la Régie des eaux de Montpellier et Mme BURGAUD Directrice des Opérations ainsi que les plus de 200 collaborateurs de la Régie.

Il évoque les projets de chantiers qui définiront le futur mandat notamment le schéma directeur d'assainissement.

Il aborde les différents sujets qui seront également évoqués, tels que les divers chantiers, leur impact sur la voirie ou le déploiement de fontaines à boire.

Il évoque enfin le grand chantier de la REUT ainsi que le lien entre le petit cycle et le grand cycle de l'eau.

3. ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES – MODALITES DE DEPOT DE LISTES

Suite à l'installation du nouveau Conseil d'Administration de la Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole (ci-après « Régie des eaux »), il convient de procéder à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (ci-après « CAO »).

En application des dispositions de l'article L. 1411-5 II du Code Général des Collectivités Territoriales :

« La commission est composée :

a) Lorsqu'il s'agit d'une région, de la collectivité territoriale de Corse, d'un département, d'une commune de 3 500 habitants et plus et d'un établissement public, par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

[...]

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Le quorum est atteint lorsque plus de la moitié des membres ayant voix délibérative sont présents [...].

Il convient de procéder à l'élection des membres de cette CAO, au nombre de cinq (5) titulaires et d'autant de suppléants.

A cet effet, les membres du Conseil d'administration ont été invités à faire acte de candidature par le biais de dépôt de listes, de manière dématérialisée, avant le 19 mai 2026 à 12h00 auprès du secrétariat de la Régie des eaux.

A titre préalable, le Conseil d'administration a délibéré pour valider les modalités de dépôt des listes précisées ci-avant.
Après délibération, le Conseil d'administration approuve à l'unanimité, les modalités de dépôt des listes préalablement fixées.
Après délibération, le Conseil d'Administration adopte ces dispositions à l'unanimité.

4. ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Suite à l'installation du nouveau Conseil d'Administration de la Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole (ci-après « Régie des eaux »), il convient de procéder à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (ci-après « CAO »).

En application des dispositions de l'article L. 1411-5 II du Code Général des Collectivités Territoriales :

« La commission est composée :

a) Lorsqu'il s'agit d'une région, de la collectivité territoriale de Corse, d'un département, d'une commune de 3 500 habitants et plus et d'un établissement public, par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

[...]

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Le quorum est atteint lorsque plus de la moitié des membres ayant voix délibérative sont présents [...] ».

Il convient de procéder à l'élection des membres de cette CAO, au nombre de cinq (5) titulaires et d'autant de suppléants.

À cet effet, les membres du Conseil d'administration ont été invités à faire acte de candidature par le biais de dépôt de listes, de manière dématérialisée, avant le 19 mai 2026 à 12h00 auprès du secrétariat de la Régie des eaux.

À titre préalable, le Conseil d'administration a délibéré pour valider les modalités de dépôt des listes précisées ci-avant.

A cette date, une seule liste a été déposée. Dans ce cas, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste.

Sont donc membres de la CAO de la Régie :

Membres titulaires

- Monsieur Manu REYNAUD
- Madame Florence BRAU
- Madame Céline PINTARD
- Monsieur Jean Jacques MAYNARD
- Madame Marielle MONTGINOUL

Membres suppléants

- Monsieur YVES NOSBE
- Monsieur Gilles CUSIN
- Monsieur Bernard MODOT
- Monsieur Joël RAYMOND
- Monsieur Thierry RUF

Après délibération, le Conseil d'Administration adopte ces dispositions à l'unanimité.

PROCHAINES DATES À RETENIR

Conseil d'administration :

Lundi 22 juin 2026 à 14h30